



## Compte rendu de la CAPA PSY EN “avancement accéléré”, le 13/05/2020

Cette CAPA se déroule en visio conférence, elle est présidée par Mme Viallet, DRH.

Sont présent.es :

Mme Morelle, SG, DSDEN 84,

M. Lassalle, SG, DSDEN 13,

Mme Truant, IEN IA, DSDEN 13,

M. Bartier, IEN IO,

M. Cassar, CSAIO,

Mme Alessandri, chef de bureau DIPE.

Pour le SNUipp-FSU et le SNES-FSU : Fabienne Rochat, Fanny Tighilet et Michèle Larroquette.

Pour le SGEN-CFDT : Arnaud Canivet.

Le quorum est atteint, les élues de la FSU lisent une **déclaration liminaire**.

Pas de déclaration pour le SGEN.

La DRH reconnaît que cette déclaration comporte des éléments importants.

Un message, adressé dans la journée aux CIO apportera quelques réponses. Les usagers doivent venir uniquement sur RDV : ils ont pour consigne de venir avec un masque ; dans le cas contraire, afin que les CIO puissent recevoir **tous** les usagers ayant un RDV, l'administration accepte d'augmenter le nombre de masques, le gel hydroalcoolique a été commandé.

M. Lassalle dit que le nettoyage et l'organisation du ménage au sein des CIO sont en cours pour les BDR, pour le Vaucluse Mme Morelle précise que cela a déjà été fait et le sera régulièrement, masques et solution hydroalcoolique sont fournis.

Mme Truant dit que les masques pour les psy EN EDA sont à récupérer au niveau des écoles de rattachement.

**Pour la FSU**, même si des choses avancent dans l'académie, la question des masques pour les usagers des CIO est importante. Dans le premier degré, le nombre de masques fournis est très insuffisant pour les enseignant.es, ce qui de fait n'offre que peu de possibilités pour les psy EN de s'en procurer sur cette faible dotation parvenue dans les écoles.

Mme Morelle demande que les problèmes soient signalés, tout le monde ayant droit à un masque.

### Congés de formation professionnelle 2020-2021

Cette année aucun.e psy EN n'a pu obtenir de CFP.

Le corps des PSYEN fait partie du GT Intercorps du groupe 2, ainsi quand toutes les CAPA auront été réalisées, un état des lieux sera effectué et envoyé.

Demande de la FSU : augmenter le nombre de congés du fait de l'ajout des EDA dans le listing du second degré.

Pas de réponse de l'administration.

### **Avancement accéléré d'échelon**

Les barèmes sont calculés en fonction de l'appréciation finale suite au premier ou second RV de carrière.

**Avancement au 7<sup>ème</sup> échelon** : 3 promouvables.

En additionnant le reliquat de cette année (0,90) et celui de l'année dernière (0,20), **une promotion** est rendue possible, pour la personne ayant le plus fort barème.

Un reliquat de 0,10 est conservé pour l'année prochaine.

Pour la FSU c'est convenable.

Le SGEN propose un autre nom mais la règle du barème s'applique.

**Avancement au 9<sup>ème</sup> échelon** : 7 promouvables.

**2 promotions** sont prononcées, en fonction des barèmes.

L'addition du reliquat de cette année (0,10) et de l'année dernière (0,40) ne permet pas une troisième promotion, un reliquat de 0,50 est conservé pour les prochaines années.

### **Questions de la FSU**

- **Doubles promotions** de certain.es PE détaché.es dans le corps des psy EN EDA : suite à nos demandes, 2 psy EN supplémentaires (liste complémentaire) ont pu bénéficier de passages à la classe exceptionnelle suite à un double avancement (corps des PE et corps des psy EN) obtenu par 2 collègues. Cependant cette même démarche nous a été refusée pour l'accès à la hors classe, alors que pour ce grade aussi 2 collègues ont été promu.e dans les 2 corps.

L'administration précise que la liste complémentaire n'est pas constituée pour HC.

Précision de la FSU : Cette question a déjà été soulevée, c'est un problème de calendrier : la CAPD des BDR s'est réunie très tard (fin août), les promotions obtenues dans le corps des PE par 2 PSYEN EDA détaché.es n'ont pas été récupérées pour promouvoir 2 psy EN supplémentaires.

Mme Viallet se mettra en contact avec les CAPD des 4 départements pour que les calendriers soient coordonnés afin que les CAPD se tiennent avant la CAPA.

- Quand sera publiée la fiche de poste du **CIO d'Aubagne** ?

Réponse de l'administration : BA du 25 mai.

Les commissaires paritaires de la FSU